



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

26 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 26 octobre, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 20 heure, salle du Conseil Municipal de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ces réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 19/10/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD, LEFOUR, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLERAS, VAN PANTEGHEM, GRATADEIX, CROISIER, TRIPHON, VALANCHON, BALY, AGRAIN

Excusés : M. DUPOUX ayant donné procuration à M. BONNAFOUX
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. RAYNAUD
Mme ELOY ayant donné procuration à M. PERRIN
Mme FREITAS ayant donné procuration à M. DIAS
Mme BESSE-LE PROVOST ayant donné procuration à Mme DESGEORGES

Absent(e) : --

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme TRIPHON Isabelle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Retrait de la DCM n° 2021-78 portant modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY) prononce le retrait de la DCM n° 2021-78. L'assemblée prend note que cette décision intervient à cause des dysfonctionnements constatés auprès des services de la DREAL. En effet, le dossier final de la modification simplifiée du PLU n°3 envoyé le 27 juillet 2021 n'a fait l'objet d'un accusé réception de la part de leur service que le 29 septembre 2021. Leur délai d'instruction par leur soin étant de 3 mois et commençant à compter de la date d'accusé-réception par leur service, il convient de modifier les conditions de consultation du public afin qu'elle intervienne après le 29 décembre 2021.

Modification simplifiée 3 du PLU : Nouvelles définitions des modalités de consultation du public

Par suite à la précédente question, le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY) décide de valider de nouvelles conditions de mise à disposition au public du dossier finalisé de Modification Simplifiée n°3 du PLU.

Le Dossier sera disponible du 15 janvier 2022 au 15 février 2022 aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Création de cabinets médicaux : Autorisation de signature d'avenants

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, VALANCHON, AGRAIN) autorise le Maire à signer les avenants n°1 au lot 1, 2 et 3 du marché de création de cabinets médicaux.

Les avenants peuvent se résumer comme suit :

LOT 1 : CLOS COUVERT : + 13 351 € HT soit une variation de + 31.61 %

Objet des modifications de l'avenant :

Evolution des menuiseries isolantes et des volets roulants dans un but de performance énergétique

Nouveau montant HT du lot : 55 580 € HT

LOT 2 : Finitions intérieures : + 1 854.70 € HT € soit une variation de + 3.42 %

Objet des modifications de l'avenant :

Modification des cloisons et isolations dans une optique de performance énergétique et acoustique.

Equipement de la salle de vie.

Nouveau montant HT du lot : 56 057.30 € HT

LOT 3 : TECHNIQUES ELEC ET CVC : - 15 076.90 € soit une variation de -26.64 %

Objet des modifications de l'avenant :

Modification de la solution de chauffage retenue.

Nouveau montant HT du lot : 41 508.20 € HT

AURA – Convention d'installation d'abri-voyageur PHASE 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les procédures visant à l'installation de 8 abris-voyageurs supplémentaires en partenariat avec la Région.

Ces 8 abri-voyageurs seront situés :

- La Grande Cité
- Les Richards
- Le grand Pacher
- Mouly
- Montbuisson (2 unités).
- La Roche Bouton
- La Vauzaine

APE – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux dans la Maison Mathieu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux de la Maison Mathieu à l'association des parents d'élèves.

CC CSM : Approbation du rapport de la CLECT 2021

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (M. BALY), approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du mois de Septembre 2021.

Domanialité : Classement du Parc Hom dans le Domaine Public – Parcelle BK 334

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le transfert du PARC HOM dans le Domaine Public Communal. La parcelle BK 334 au regard de ces aménagements au service du public sera amenée à « disparaître » du cadastre et se verra conférée les protections inhérentes au Domaine Public et définies au CG3P (Code Général des Propriétés des Personnes Publiques) qui sont : inaliénabilité, imprescriptibilité, inaccessibilité et insaisissabilité.

Camping Municipal : Remerciement à M. BONNAFOUX pour son exceptionnel engagement

M. BONNAFOUX (ayant procuration de M. DUPOUX) sort de la salle et ne participe pas aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE, remercie M. BONNAFOUX pour son engagement au service du camping lequel s'est traduit par :

- sa présence quotidienne
- son accueil des usagers et ses conseils touristiques
- son recueil des avis et des pistes d'améliorations demandées par les usagers.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 4 déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice du Droit du Prémption Urbain.

Rapports d'activités des syndicats intercommunaux

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

POLE ENFANCE JEUNESSE :

M. PERRIN, Maire, informe l'assemblée que par suite à la proposition de la Commune visant à donner intégralement l'Ecole Notre Dame à la CC CSM afin qu'elle puisse mener librement ses investissements en vue de la création du Pôle Enfance Jeunesse a été déclinée par le bureau communautaire. En effet, le projet communautaire évolue en positionnant le projet sur le terrain stabilisé sous la piscine communautaire.

Cette hypothèse respecte l'engagement communautaire d'installer ce site sur Saint Georges de Mons tout en assurant la proximité avec le Complexe Sportif Jean Duval.

Le projet pourrait même accueillir un parking mutualisé entre toutes les structures publiques présentes.

Une étude de sol sera commandée afin de vérifier la faisabilité de ce projet.

Plan Climat AIR-ENERGIE :

M. PERRIN explique que dans le cadre du « Plan Climat Air-Energie », une conseillère en rénovation énergétique a été prise à la CC et au CG63, elle accompagnera les particuliers sur leur projet de rénovation énergétique et constituera une aide au financement tout en orientant les particuliers vers des entreprises fiables et reconnues pour leur sérieux.

Les administrés peuvent entrer en contact avec Mme GARCIA au 04 73 86 99 19 ou par mail à l'adresse : developpement@comcom-csm.fr

Développement Économique - Projet d'installation de deux entreprises à Queuille :

M. PERRIN informe l'assemblée que deux entreprises pourraient s'installer à proximité de CHIMIREC à Queuille. Ces projets dénommés « Environnement Massif Central » constituent deux usines de pré-tri des déchets plastiques. Ces projets ne doivent pas, selon les informations rapportées, engendrer de pollutions des sols.

Le Maire précise que la population de Queuille est appelée à se positionner après une réunion de présentation avec les services communautaires le 05/11 à 18h30. Cette réunion est réservée à la population de Queuille. Il précise que le nombre d'emplois créés est estimé entre 80 et 100 emplois.

M. GRATADEIX demande la nature des nuisances identifiées pour ces projets.

M. PERRIN répond qu'il s'agira de nuisance auditive et visuelle. Sur ce point, une étude d'aménagement et d'intégration paysagère sera demandée.

Il complète que la population de Queuille est en capacité de bloquer ces projets. Dans un tel cas, la CC CSM proposerait la zone de Boulhat à Manzat ou la ZAC de Combronde.

Il ajoute avoir pris contact avec la Direction de l'entreprise « Environnement Massif Central », dans le cas où la population de Queuille serait favorable à cette installation afin d'organiser une réunion publique de présentation de l'entreprise par les dirigeants pour la population de Saint Georges de Mons. A ce jour, il attend un retour de la direction.

M. BALY estime que cela constituerait un bon remake de l'épisode CHIMIREC. Il se demande si les opposants d'un jour seront aussi virulents pour ce projet.

M. DIAS répond que cela ne fera aucun doute.

Effectifs théoriques du centre de loisirs et du projet de Pôle Enfance Jeunesse de Saint Georges de Mons :

M. BALY pose la question des effectifs retenus pour le projet de Pôle Enfance Jeunesse. En effet, le projet présenté en CC prévoyait 150 enfants alors que sa version initiale en prévoyait 200.

Il rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, il lui a été répondu que cette diminution pouvait être liée aux projections de territoire réalisées par la CC CSM.

Or, lors de la dernière réunion portant à ce sujet, la CC CSM présentait des effectifs en augmentation.

M. BALY demande des précisions et conseille aux membres de la commission enfance-jeunesse de demander des précisions à ce sujet.

2/ SIAEP SIOULE ET MORGE :

M. RAYNAUD informe l'assemblée que le SI SIOULE ET MORGE va procéder au débouchage de l'intégralité des réseaux de l'ancienne boucherie. En effet, les travaux ont permis d'identifier que ces derniers étaient dans un état nécessitant une intervention rapide.

3/ SIRB :

M. PERRIN revient sur la gestion de la crise financière du SIRB.

Il rappelle l'évolution du dossier et notamment le fait que l'exécutif souhaitait au départ lever 200 000 € en contribution complémentaire afin de financer des travaux d'investissement en vue d'augmenter l'attractivité du site.

Il explique que par suite à la saisine des comptes de la structure par la Cour des Comptes (CDC), la contribution de 200 000 € environ a été maintenue afin de procéder au paiement des dettes et du passif de la structure.

Il rappelle que se pose la question du partage de ces 200 000 €.

Si trois solutions furent présentées en réunion de travail avec les Maires des Communes membres et les délégués du SIRB, il annonce qu'une 4^{ème} proposition fut présentée par le président du SIRB quelques jours après cette réunion. Ainsi le SIRB devra voter prochainement sur les modalités de partage entre les Communes membres.

Ces modalités sont les suivantes :

- Division simple par le nombre de Communes membres (soit 11) : 18 182 € à charge pour Saint Georges.
- Répartition en fonction des populations communales : 44 125 € à charge pour Saint Georges.
- Répartition « Délibération 1966 » en lien avec l'accord de création du SIRB : 14 980 € à charge pour Saint Georges.
- Part fixe et variable en fonction de la superficie « submergée » du territoire : 31 154 € à charge pour Saint Georges de Mons.

Le SIRB se prononcera à bulletin secret le 28/10 au soir.

4/ SICTOM :

Mme LEFOUR explique que des colonnes de tri vont être installées prochainement. Comme cela était demandé par M. AGRAIN lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, une solution de tri sélectif sera installée au cimetière.

5/ SMADC :

M. PERRIN explique à l'assemblée qu'une réunion des professionnels de santé a eu lieu ce 19 octobre 2021. Il ressort des échanges qu'une nouvelle association sera créée afin de s'organiser autour d'un projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle. (MSP)

Mme LEFOUR complète en expliquant que des médecins qui souhaiteraient s'installer auront des attentes plus strictes en matière de séparation des vies professionnelles et personnelles.

Elle précise que face à une mentalité s'apparentant à un « esprit salarial », il faudra travailler à la création du contexte environnemental propice pour attirer des professions libérales dotées de cette mentalité.

Mme VALANCHON confirme en rappelant que la nouvelle génération de médecin ne souhaite pas travailler de nuit ou exige de s'installer par pair afin de s'assurer la possibilité de bénéficier de congés.

Mme LEFOUR dit que si M. MARTIN (président des MSP de France) peut aider à contacter des médecins, ce sera au SMADC (Mme CONDAT) et à la Mairie de participer à la création du contexte adéquat (création d'une équipe primaire de soin, recours à un logiciel commun etc...).

M. GRATADEIX exprime son fort mécontentement quant à l'état général moyen du service public de santé au niveau national (difficulté d'accès au soin, désertification médicale généralisée etc...)

6/ SIEG :

RAS.

QUESTIONS DIVERSES :

M. PERRIN invite les conseillers municipaux à un moment de convivialité partagé avec les élus des Ancizes-Comps et de Queuille le 29 octobre à 19:00.

Agriculture - Promesse de Campagne :

M. PERRIN informe l'assemblée qu'une réunion le 10/11 à 14H00 aura lieu afin de relancer un dialogue entre Agriculteur, Elus et Équipe technique municipale ainsi que la campagne municipale en formulait la promesse.

Revitalisation du centre bourg :

M. PERRIN rappelle à l'assemblée que conformément :

- aux promesses de campagne
- au plan d'aménagement de bourg réalisé par la précédente mandature
- dans les respects des réflexions issues d'une réunion de travail en février de cette année spécifique à la revitalisation du centre bourg ainsi qu'à la place du commerce de proximité et des services dans cette démarche ;

Une réunion se tiendra avec le lundi 15 novembre à 14h00 avec les commerçants, artisans, entreprises et services afin d'aborder ce thème.

Evolution des horaires d'ouverture de LA POSTE :

M. PERRIN explique que les services de la Poste se sont présentés à lui avec un offre de réduction des horaires d'ouverture encore plus inadmissible que la première qui avait déjà fait l'objet d'un refus.

Il annonce qu'un courrier à l'attention de la direction est parti ce jour.

Bilan Energétique du patrimoine communal :

M. PERRIN informe l'assemblée que les services de l'ADUHE ont effectué la présentation du bilan énergétique du patrimoine communal. Cette étude, très instructive, sera présentée en commission bâtiment mais également à l'intégralité du Conseil Municipal au 1^{er} semestre 2022.

Prochain Conseil Municipal :

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal aurait lieu le 14/12/2021. Cette décision intervient par rapport aux dates limites théoriques de dépôt de dossier de subvention. En effet, les services n'ont pas encore reçu les règlements 2022 des financeurs potentiels.

CCAS :

Mme LEFOUR annonce que le colis aux anciens sera constitué de production des commerçants locaux.

Elle explique également qu'un projet de festivité pour les plus de 70 ans est en réflexion pour le 1^{er} mai 2022.

Panne poteau d'éclairage Public :

M. GRATADEIX signale un poteau EP en panne dans le centre bourg.

Le Maire répond que le signalement sera fait au SIEG ce 27/10/2021.

ARTICULATION DES FACTURES SEMERAP ET SI SIOULE ET MORGE :

M. GRATADEIX fait remonter un mécontentement face aux facturations SEMERAP et SI SIOULE ET MORGE. Il explique que, selon les mécontents, le service de l'eau est plus cher du fait de cette double facturation. Il n'apporte cependant pas de chiffre précis pour étayer ses propos.

M. RAYNAUD lui rappelle que la SEMERAP gère encore l'assainissement dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public) qui a été transférée au SI SIOULE ET MORGE et que ce même SI SIOULE ET MORGE est en charge de l'Eau Potable.

M. RAYNAUD explique que les négociations entre les deux entités en vue d'établir une facture unique n'ont pas permis d'arriver à un accord. Il rappelle aussi que le SI SIOULE ET MORGE a eu des difficultés de gestion du fait du COVID et d'un dysfonctionnement du logiciel de facturation qui a conduit à établir un rattrapage pour de nombreux usagers du service.

Ainsi, le calcul qui a été présenté à M. GRATADEIX peut être faussé par ces éléments. Il prend l'engagement devant M. GRATADEIX de porter ces informations au bureau du SI SIOULE ET MORGE et rappelle que les usagers peuvent prendre l'attache du Trésor Public pour établir un échelonnement des paiements.

INSTALLATION D'UN ENCLOS A PROXIMITE DU TILLEUL DE LAFOND :

M. AGRAIN pose la question de la présence d'un enclos avec de multiples espèces animales à proximité du Tilleul de Lafond.

M. PERRIN explique qu'il a procédé aux vérifications d'usages et qu'il n'y a rien d'illégal dans cet aménagement.

La séance est levée à 21h15.

Les interventions du public se sont closes à 21h35



Intervention du Public :

Une personne du public évoque les thèmes suivants :

1/ Parution de l'ordre du jour du Conseil Municipal sur le site internet la veille de la tenue de la réunion :

L'agent en charge de la tenue du site internet effectuant des remplacements dans d'autres sites municipaux n'a pas pu procéder à la mise en ligne avant cette date. Il est néanmoins rappelé qu'un affichage papier sur la porte de la Mairie a lieu le jour de l'envoi de la convocation du Conseil Municipal.

Les services tâcheront de faire paraître ses informations sur internet dans les mêmes délais.

2/ FPIC : Information lors du précédent Conseil Municipal :

Il est demandé d'expliquer les raisons pour lesquelles le FPIC passe de 11 000 € à 38 000 € pour cette année.

Il est répondu que cette question a déjà évoqué lors du précédent Conseil Municipal et que les raisons en ont été données. Il n'y a pas d'augmentation du FPIC de cette envergure puisque comme le faisait les précédents mandats, il s'agit là de l'application d'un régime dérogatoire voté à l'unanimité en conseil communautaire.

Il est confirmé que l'hypothèse des 11 000 € correspondrait à l'application du régime de droit commun qui n'a jamais été appliqué jusqu'alors dans l'ensemble communautaire. Un régime dérogatoire a toujours été appliqué au sein de Manzat Communauté puis Combrailles, Sioule et Morge.

3/ Précisions sur le décès d'animaux à Courteix

Il est demandé des précisions quant aux rumeurs d'empoisonnements d'animaux par produits chimiques à Courteix.

Il est répondu qu'après vérification il s'agissait d'une affaire privée. A ce titre, elle ne sera pas évoquée lors de la présente réunion.

4/ Création des cabinets médicaux dans le centre bourg.

Si la motivation politique de participer, par ces investissements, à la revitalisation du centre bourg est acceptée. Il est demandé au Conseil Municipal la raison pour laquelle cette lutte politique paraît supérieure à la lutte contre la souffrance humaine et pour la vie des personnes en situation de handicap.

De même la pertinence de la place minute évoquée lors du précédent conseil est remise en cause.

Il est répondu qu'il n'est nullement question de mettre la « souffrance humaine » au second plan. Au contraire, le projet en cours est suivi et validé par un bureau de contrôle en charge de vérifier sa comptabilité avec les normes PMR en vigueur. Ce qui signifie qu'à la fin des travaux, l'offre de santé sera bien plus en conformité PMR que ne le sont les locaux actuellement exploités par les médecins du territoire. Les deux causes sont donc respectées.

S'en suit un échange d'arguments maintes fois répétés lors des précédents conseils municipaux sur la pertinence ou non du projet, la prise en compte ou non de la souffrance humaine, le démantèlement du projet du précédent mandat etc...

Ces arguments ayant été posés et discutés plusieurs fois, un arbitrage ayant été fait et considérant qu'une réalisation est en cours dans les règles de l'art et dans le respect des normes, le Maire mit fin à la réunion et clôtura les débats lorsque ces derniers devinrent redondants et improductifs.